

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 9

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cieuse au point de vue du développement des forces physiques et de l'hygiène.

On nous disait jadis : « Il faut prendre patience, l'Etat sera sans doute dans la nécessité de rebâtir les casernes, et le budget ne peut pas être augmenté pour le moment. »

Plus tard : « Ne vous désespérez pas ; on va construire Cery ; les pauvres fous avant tout... et votre tour viendra. »

Ensuite : « La grosse question des bâtiments académiques étant sur le tapis, un plan d'ensemble va être élaboré dans lequel nous ferons la part des gymnastes. »

Plus tard encore, les subventions accordées aux voies étroites ont de même ajourné le projet d'établissement du local tant de fois demandé.

Pendant, ne nous désespérons pas ; il y a encore quelques petites choses à faire et notre voix suppliante sera certainement entendue : Quand le chemin d'Echallens sera terminé, quand ceux du pied du Jura, de Vallorbes au lac de Joux, de Montbleson aux Rapes, auront reçu leur exécution ; quand toutes les localités du canton auront leur voie ; quand tous les étalons seront primés ; quand la race porcine aura reçu le coup de grâce de l'amélioration, ce serait bien étonnant si les gymnastes, — qui appartiennent à la race humaine, — n'obtiennent pas enfin leur petite part au gâteau de la patrie. (Un membre de la société de gymnastique des hommes.)

Le calendrier à effeuiller nous donne, cette semaine, une éphéméride qui a pu paraître assez bizarre à beaucoup de gens :

25 FÉVRIER 1381. *Pacification de Ballaigues.* — Pourquoi diantre a-t-il fallu pacifier cette localité calmement assise dans le Jura ? Elle ne nous paraît cependant pas avoir jamais fait grand bruit ; nous ne connaissons dans son histoire aucun haut fait d'armes, aucune velléité guerroyante ou frondeuse...

Voici ce dont il s'agit :

Sous la faible domination de la maison de Savoie, la tranquillité intérieure du pays de Vaud était fréquemment troublée par les grands vassaux auxquels l'ambition ou la vengeance faisait prendre les armes ; sitôt qu'ils se croyaient lésés dans leurs droits ou leur honneur, ces fiers barons tiraient l'épée, la faisaient tirer à leurs sujets, et aimaient mieux soumettre la décision de leur cause au hasard d'un combat qu'à la justice d'un tribunal.

Les Grandson et les Vergy avaient leurs domaines héréditaires ou acquis sur les flancs du Jura. Les uns et les autres avaient de nombreux vassaux, qui tenaient d'eux leurs terres en arrière-fiefs et marchaient sous leur bannière.

Hugues de Grandson et Jaques de Vergy se brouillèrent vers le milieu du 14^e siècle pour des motifs qui ne sont pas très bien connus ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que leurs femmes prirent une part fort active à ces longs débats. Il s'ensuivit

entr'eux une guerre opiniâtre qui promena pendant plusieurs années le fer et le feu sur leurs possessions respectives.

En 1381, Amé IV, comte de Savoie, jugea qu'il était temps de porter remède à ces désordres. Il fit remettre aux deux chevaliers, par son héraut d'armes, une lettre leur signifiant que Messire Humbert de Colombier, Baillif de Vaulx, était chargé de trancher les difficultés qui les divisaient.

Humbert de Colombier, s'empresant d'exécuter les ordres de Monseigneur de Savoie, choisit pour lieu de la conférence le village de Ballaigues, dans le *Mandement des Clées*, où il cita les parties pour le 25 février 1381.

Il s'y rendit accompagné de plusieurs chevaliers et d'un notaire, rédigea un traité de paix, puis monta à cheval avec les nobles qui l'avaient accompagné et se rendit sur la place publique devant l'église de Ballaigues. Là, ayant fait appeler les deux chevaliers, ceux-ci parurent armés de toutes pièces, avec leurs amis et conseillers. Le notaire leur lut, au milieu d'un grand concours de peuple, le traité de paix. Grandson et Vergy, la main posée sur le livre ouvert des Evangiles, firent alors serment de s'y conformer, et tout se termina par un grand banquet, où il n'y eut *guerre que de verres et défi que d'amitié.*

La gotta.

Vo z'ai marqua dein voutra derraire Gazetta qu'on ne béveçai presque pe rein què de la gotta, que cein vo fâ veni tot coumeint dâi bêtès. N'est pas l'eimbarras, cllia poéson de gotta, lè de la rude bourtiâ ; cein vo copè lè tsambès, et pas mé que cein vo doutè la sâi ! ao ouai ! cein met lo fu à la gardietta et c'est bin coumeint vo z'ai de, cein abruti. N'est pas du ora qu'on ein bâi tsi no ; mâ lè bin verè qu'on n'ein béveçai pas atant lè z'autro iadzo. Ne sé pas se vo z'ai cognu Gabriet à Ludzon et Loulou à Dzindro ? C'étâi dein lo teimps dâi revuès ao dâi riuvès coumeint diant dein lo Dzorât ; s'étiot associi po veindrè la gotta âi sordats, su Monbénon, et furont à Tsézau atsetâ de l'édhie de vie de marque, que l'ein reimpliront onna dama djâna que miront su onna lotta po l'apportâ à Losena.

Ye veginront bin tant qu'à Remané, et adon Dzindro, que lo mor l'ai tapavè, dese à Ludzon que portavè la lotta :

— Baille-mè vâi on petit verro, yé rudo sâi !

— Diabe lo pas ! dese Ludzon ; ne l'ai faut pas totsi ; la faut garda po la veindrè déman.

— Eh bin vâi ! ne dio pas lo contréro ! mâ ne l'ein paya demi-batz lo verro et ne la vollien re-veindrè trâi crutzè, te pâo bin la mè passâ ao prix coteint ! Tai ! vouaique-là, la demi-batz !

— Ah ! se l'est dinse, bin ste vâo !

Ludzon pouzè la lotta, baillè on verro à Dzindro et preind la demi-batz.

Arrevâ ao Chasseu, Ludzon dese à Dzindro :